

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Date de convocation : 8 décembre 2021

Président de séance : Régis COUTANT

Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de votants : 67

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Véronique MOLLO suppléant remplaçant Sylvain BIZZOCCHI, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Odile LEMAIRE et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, Jean-François MOUSSY, Vincent ROBERT suppléant remplaçant Jacky BOCHET, Jean-Claude SIMON, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Ludovic WELCHE, Yann THOMAS, Michel LORIOT, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Patrick ACKER, Stéphane BOULANT, Denis CASTERS, Fabrice HUBERT, Frédéric POMMELET, Jean-Claude BUCQUET, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Benoît BOUDÉ, Guillaume GUERRE et David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Xavier CARTON donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK  
M. Denis MOREAUX donne pouvoir à M. Christophe PETIT  
Mme Thérèse LEBRUN-DAVID donne pouvoir à M. Régis COUTANT  
M. Gérard GUYARD donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT  
M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT  
Mme Sandrine MIGNON-GROSJEAN donne pouvoir à Mme Maryse MINOT  
M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT  
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à M. Ludovic WELCHE  
Mme Alexandra HACHET donne pouvoir à M. Ludovic WELCHE  
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD  
Mme Brigitte AUBERT donne pouvoir à M. Christophe PETIT  
Mme Céline MEUNIER donne pouvoir à M. Olivier VEAUX  
M. André VARLET donne pouvoir à M. David QUATREVAUX  
M. Olivier HUOT donne pouvoir à Mme Catherine FONTANESI  
M. Pierre LANGLOIS donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD  
Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à M. Benoît BOUDÉ  
M. Patrick THIBault donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT  
Mme Sylvie PIETREMENT donne pouvoir à M. Jean-Claude SIMON  
Mme Corinne DÉPAUX donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Christiane FOURNY, MM. José PIERLOT, Jacky BOCHET et Sylvain BIZZOCCHI.

Étaient absents les titulaires suivants : Mme Pauline ACCARIÉS, MM. Renaud SYMCZYK et Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2021 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Au titre des questions diverses, étaient annoncées les dates pour le Noël du personnel et la cérémonie des vœux. Au vu de la dégradation de la situation sanitaire, le Président informe avoir pris la décision d'annuler ces deux événements.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-203. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT. DESIGNATION DES MEMBRES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil désigne, pour siéger au sein du Collège Territorial de la CC des Paysages de la Champagne, les membres suivants :

BLAISE Isabelle	CLARENNE André-Florian	DRIGUET Sarah	DUPUIS Alain
FRANCINET Pascale	GALBY Pascal	GOEVELINGER Virginie	GUENET Valéry
KREMER Aurélien	RENAULT Ludovic.		

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-204. PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) proposé par l'Etat et la Région Grand Est. Les cosignataires s'engagent sur les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-205. ASSURANCES. ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE SERVICES.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Les contrats d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2021, le Conseil accepte de confier :

- . le lot 1 - Responsabilité civile - à la SMACL, pour un montant de 36 102,16 € HT avec option « protection juridique »
- . le lot 2 - Dommage aux biens - à la SMACL, pour un montant de 11 066,03 € HT
- . le lot 3 - Flotte automobile et engins - à la SMACL, pour un montant de 10 850,18 € HT avec option « garantie auto-mission »
- . le lot 4-Protection fonctionnelle- à la SMACL, pour un montant de 447,34 € HT avec option « protection fonctionnelle des agents ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-206. ADHESION A LA MISSION REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Le Conseil autorise le Président à signer la Convention d'adhésion à la mission RGPD avec le Centre de Gestion de la Marne dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-207. OPAH DU NORD-OUEST DU PAYS D'EPERNAY. AVENANT N°3 A LA CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Dans le cadre de l'OPAH du Nord-Ouest du Pays d'Epervay, débutée en 2012 et achevée en 2017, le Conseil autorise le Président à signer l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un fonds de précarité énergétique portant modification du bénéficiaire suite à la fusion-extension de la CC des Coteaux de la Marne, de la CC des Deux Vallées, de la CC de la Brie des Etangs et des 8 communes de la CC Ardre et Châtillonnais, prolongation des délais et modification des conditions de versement applicables à la subvention accordée par la Région.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-208. VENTE DE TERRAIN - ZA DES VARENNES A DORMANS.**

Rapporteur : Didier DÉPIT

*Jean-Luc TARATUTA indique ne pas prendre part au vote.*

Suite à la demande d'un porteur de projet, le Conseil décide la cession des parcelles AI 587 et AI 590, situées 2 rue du Port au Bois lieu-dit « les Varennes » à Dormans, d'une superficie totale de 1 426 m<sup>2</sup>, au prix de 35 650 € HT à la SCI GOUSSANCOURTOISE. Il désigne Me COINTIN-TARATUTA pour procéder à l'établissement des documents et actes notariés et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité.**

## 21-209. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL, A DORMANS.

Rapporteur : Didier DÉPIT

Le Conseil émet un avis favorable à l'ouverture des commerces sur la Commune de Dormans, pour les dates suivantes :

- . 9 et 16 janvier 2022
- . 17 avril 2022
- . 26 juin 2022
- . 3 juillet 2022
- . 4 et 11 septembre 2022
- . 20 et 27 novembre 2022
- . 4, 11 et 18 décembre 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

## 21-210. ETUDE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE. LANCEMENT DE CONSULTATION.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation d'une étude « diagnostic et prospective des besoins ; scenarii et programmation », relative à l'accueil scolaire et périscolaire sur l'ensemble du territoire.

**Adopté à l'unanimité.**

## 21-211. FIXATION DES TARIFS - SERVICES PERISCOLAIRES.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs des services périscolaires tels que présentés ci-dessous :

Tranche	Quotient familial	CANTINE		GARDERIE
		Repas normal	Repas enfant allergique	
QF1	Inférieur ou égal à 658 €	3.45 €	2.50 €	1.05 €
QF2	Entre 659 € et 1 055 €	4.25 €	3.10 €	1.25 €
QF3	Supérieur ou égal à 1 056 €	5.00 €	3.65 €	1.45 €

**Adopté à la majorité - 66 voix POUR  
1 voix CONTRE – Isabelle MICHELET  
0 abstention.**

## 21-212. ACCUEIL DES ENFANTS DE DEUX ANS.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil décide d'accueillir les enfants de 2 ans au sein des écoles reconnues d'intérêt communautaire, à compter de la rentrée de septembre 2022. Il précise que cet accueil sera soumis aux conditions suivantes :

- l'enfant devra être né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars N-2
- l'équipe enseignante devra donner son accord
- l'enfant devra être propre en journée et sur le temps de sieste.

**Adopté à la majorité - 65 voix POUR  
1 voix CONTRE – Maryline VUIBLET  
1 abstention – Catherine FONTANESI.**

## 21-213. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT MARTIN, A CHATILLON-SUR-MARNE.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil décide de procéder au paiement des sommes dues au titre de l'année scolaire 2020/2021 pour 14 enfants d'élémentaire et 4 enfants de maternelle. Il fixe le montant de la participation par élève scolarisé en classe d'élémentaire (du CP au CM2) à la somme de 509.38 € et pour les élèves de maternelles (nés jusqu'au 31/12/2017) à 1 486.06 €.

**Adopté à la majorité - 34 voix POUR  
23 voix CONTRE – Benoit BOUDÉ, Stéphane BOULANT, Jean-Claude BUCQUET, Michel COURTEAUX, David COUTELAS, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Philippe DUMONT, Alain FRIQUOT, Laurent GROSDIDIER, Guillaume GUERRE, Patrick JAGER, Freddy LECACHEUR, Christine METEYER, Olivier MEUNIER, Isabelle MICHELET, Pascal NAILLON, Francine PICAUVET, Frédéric POMMELET, David**

QUATREVAUX, Jean-Luc TARATUTA, André VARLET par pouvoir donné à David QUATREVAUX, Maryline VUIBLET.

10 abstentions – Patrick ACKER, Brigitte AUBERT par pouvoir donné à Christophe PETIT, Xavier CARTON par pouvoir donné à Cécile OESLICK, Marie-Line CHARPENTIER, Céline MEUNIER par pouvoir donné à Olivier VEAUX, Denis MOREAUX par pouvoir donné à Christophe PETIT, Cécile OESLICK, Christophe PETIT, Sylvie PIETREMENT par pouvoir donné à Jean-Claude SIMON, Olivier VEAUX.

**21-214. CREATION D'UN SECOND FORAGE A TRY, COMMUNE DE DORMANS.  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre des travaux de création d'un nouveau forage dans le périmètre de protection immédiate du captage de Try et du diagnostic vis-à-vis du risque inondation de l'ouvrage existant, le Conseil accepte de confier le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise ANTEA GROUP, pour la somme de 42 610,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-215. RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE DORMANS.  
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Dormans, attribués au groupement SAUR / SYSTEM WOLF / TP MERAT / Christophe GOFFART, pour un montant de 2 535 396,38 € HT, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit marché pour un montant de 44 534,85 € HT, qui vise à prendre en compte :

. les recommandations de prescrire, émises par la Direction Départementale des Territoires de la Marne, annexées à l'arrêté relatif au Permis de Construire de l'installation, en date du 2 août 2021 ;

. la présence d'une canalisation amiantée au droit de l'implantation du futur bassin tampon, non répertoriée sur les plans disponibles (canalisation de by-pass générale de la station),

et fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 2 579 931,23 € HT.

Il est précisé que le présent avenant induit un délai d'exécution supplémentaire de 1 mois et 1 semaine.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-216. CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LA NEUVILLE-AUX-LARRIS.  
MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE B292.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du projet de réhabilitation du système d'assainissement de La Neuville-aux-Larris pour lequel la Communauté de Communes s'est portée maître d'ouvrage et la nécessité pour cette dernière de disposer de la parcelle sise au lieu-dit « Les Terres de la Grande Mare », cadastrée section B292, d'une surface totale de 13a 58 ca, le Conseil autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de ladite parcelle avec la Commune de La Neuville-aux-Larris.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-217. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - 2020.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil adopte le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

**Adopté à la majorité - 65 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**2 abstentions – Maurice LOMBARD, Pierre LANGLOIS par pouvoir donné à Maurice LOMBARD.**

**21-218. PROGRAMME PLURIANNUEL DE SIGNALISATION HORIZONTALE.  
LANCLEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de l'élaboration d'un programme pluriannuel pour la signalisation horizontale (peintures routières) sur l'ensemble du territoire communautaire, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, en vue de l'attribution d'un accord cadre mono-attributaire, à bons de commande, d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois, et pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-219 AMENAGEMENT RUE DES GOUTTES D'OR A CORMOYEUX.  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD rue des Gouttes d'Or à Cormoyeux, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la commune et approuve les termes de la convention désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur, pour la consultation auprès des entreprises, la mise au point, la signature et la notification du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-220. AMENAGEMENT RUE DES GOUTTES D'OR A CORMOYEUX.  
INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD rue des Gouttes d'Or à Cormoyeux, le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la commune équivalant à 20 % du montant restant à la charge de la Communauté, subventions et FCTVA déduits.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-221. AMENAGEMENT RUE DES GOUTTES D'OR A CORMOYEUX.  
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD rue des Gouttes d'Or à Cormoyeux, le Conseil sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-222 AMENAGEMENT RUE DU PONT A FESTIGNY.  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux pluviales rue du Pont à Festigny, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la commune et approuve les termes de la convention désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur, pour la consultation auprès des entreprises, la mise au point, la signature et la notification du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-223. AMENAGEMENT RUE DU PONT A FESTIGNY.  
INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux pluviales rue du Pont à Festigny, le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la commune équivalant à 20 % du montant restant à la charge de la Communauté, subventions et FCTVA déduits.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-224. AMENAGEMENT RUE DU PONT A FESTIGNY.  
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux pluviales rue du Pont à Festigny, le Conseil sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-225 AMENAGEMENT RUE SAINTE BARBE A ORBAIS L'ABBAYE.  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux pluviales rue Sainte Barbe à Orbais l'Abbaye, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la commune et approuve les termes de la convention désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur, pour la consultation auprès des entreprises, la mise au point, la signature et la notification du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-226. AMENAGEMENT RUE SAINTE BARBE A ORBAIS L'ABBAYE.  
INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux pluviales rue Sainte Barbe à Orbais l'Abbaye, le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la commune équivalant à 20 % du montant restant à la charge de la Communauté, subventions et FCTVA déduits.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-227. AMENAGEMENT RUE SAINTE BARBE A ORBAIS L'ABBAYE.  
LANCLEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux pluviales rue Sainte Barbe à Orbais l'Abbaye, le Conseil sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-228. ECLAIRAGE PUBLIC. CHEMIN DE MAREUIL A LEUVRIGNY.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage chemin de Mareuil à Leuvrigny, le Conseil approuve les termes des conventions avec le SIEM et avec la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-229 ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DU CLOS DAVAUX A LEUVRIGNY.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage rue du Clos Davaux à Leuvrigny, le Conseil approuve les termes des conventions avec le SIEM et avec la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-230. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE BRUSLARD A PASSY-GRIGNY.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage rue Bruslard à Passy-Grigny, le Conseil approuve les termes des conventions avec le SIEM et avec la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-231. ECLAIRAGE PUBLIC. ROUTE DE DAMERY A ROMERY.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage route de Damery à Romery, le Conseil approuve les termes des conventions avec le SIEM et avec la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-232. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU SYVALOM.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination du membre par scrutin secret.  
Il prend acte que Mme Corinne DÉPAUX est proclamée 2<sup>ème</sup> membre suppléante au sein du SYVALOM.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-233. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - 2020.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil adopte le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-234. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve les termes de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-235. APPEL A PROJET "VELO ET TERRITOIRES" ENTRE L'ADEME, LES CC DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE, DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE ET LA CA EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de l'appel à projet « Vélo et Territoires », le Conseil prend acte de la décision modificative n°1 à la décision de financement du 18 juin 2021 entre l'ADEME et la CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne qui a pour objet de prolonger la durée contractuelle de l'opération, ce qui modifie en conséquence l'article 3 de la décision de financement initiale. Il approuve la nouvelle convention de coopération entre les 3 EPCI au dispositif ADEME « Vélo et territoires ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-236. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL FAMILLES RURALES DE DORMANS. DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 1 800 € au centre social Familles rurales de Dormans retenu pour accueillir, pour une durée de 18 mois, un conseiller numérique. Ce dispositif phare du Plan France Relance déployé par l'Etat a pour ambition d'accompagner les citoyens vers l'autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique et de réduire les inégalités générées par l'illectronisme.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-237. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL FAMILLES RURALES DE DORMANS. MOBILITE SOLIDAIRE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 10 000 € au centre social Familles rurales de Dormans pour son déploiement du dispositif « Mobilité solidaire » sur le territoire des Paysages de la Champagne. Développé pour palier à l'isolement de certains habitants du fait de leur état de santé, de faibles revenus ou d'une absence de moyen de locomotion, ce service de transport facilite leur quotidien en les amenant chez le médecin, faire leurs courses, voir leurs proches, etc.

Outil de solidarité locale, cet accompagnement contribue également à renforcer les liens sociaux.

**Adopté à la majorité - 66 voix POUR  
1 voix CONTRE – Olivier VEAUX  
0 abstention**

### **21-238. SUBVENTION D'EQUILIBRE 2021 AU BUDGET OPAH - 94901.**

Rapporteur : Le Président

Le budget annexe « OPAH » 2021 nécessitant des subventions d'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement par le budget général pour couvrir ses dépenses, le Conseil décide de procéder aux versements d'une subvention de :

- 5 842,39 € à la section de fonctionnement,
- 7 906,50 € à la section d'investissement.

**Adopté à l'unanimité.**

### **21-239. SUBVENTION D'EQUILIBRE 2021 AU BUDGET SPANC - 94905.**

Rapporteur : Le Président

Le budget annexe « SPANC » 2021 nécessitant une subvention d'équilibre en section d'exploitation par le budget général pour couvrir ses dépenses, le Conseil décide de procéder au versement d'une subvention de 18 160,00 € à la section d'exploitation.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-240. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.  
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en non-valeur de titres datant de 2016 à 2019 dont le montant s'élève à 1 756,21 € et sera inscrit à l'article 6541 – Pertes sur créances irrécouvrables. Il refuse l'admission en non-valeur des titres de 2020 et 2021 dont le montant total égale 5 212,32 €. Un courrier sera adressé aux débiteurs pour demander le règlement des sommes dues.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-241. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°7.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement - dépenses :
  - compléments de crédits au chapitre 65 pour les pertes sur créances irrécouvrables admises en non-valeur,
  - compléments de crédits au chapitre 66 pour le règlement d'intérêts de préfinancement du prêt 2021 pour la reconstruction de la STEP de Dormans,
  - compléments de crédits au chapitre 67 pour la régularisation de la TVA sur la redevance assainissement perçue en 2020 et la régularisation d'une contrepassation de produits 2021 mal imputée
  - compléments de crédits au chapitre 68 pour la comptabilisation en provision pour créances douteuses des pertes sur créances irrécouvrables que le conseil a refusé d'inscrire en non-valeur.
- section de fonctionnement - recettes :
  - compléments de crédits au chapitre 70 pour la régularisation de la TVA sur la redevance assainissement perçue en 2020 et la régularisation d'une contrepassation de produits 2021 mal imputée ;
  - complément de crédits au chapitre 042 pour reprises sur subventions.
- section d'investissement : complément de crédits au chapitre 040 pour reprises sur subventions.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-242. BUDGET EAU POTABLE - 94903. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°6.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement - dépenses :
  - compléments de crédits au chapitre 67 pour la régularisation de la TVA sur la redevance eau potable perçue en 2020
  - compléments de crédits au chapitre 68 pour la comptabilisation en provision pour créances douteuses des pertes sur créances irrécouvrables que le conseil a refusé d'inscrire en non-valeur.
- section de fonctionnement - recettes :
  - compléments de crédits au chapitre 70 pour la régularisation de la TVA sur la redevance eau potable perçue en 2020.
- section d'investissement : complément de crédits au chapitre 041 pour la mise à jour de l'actif.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-243. BUDGET ECONOMIE - 94904. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°4.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement : complément de crédits au chapitre 042 pour reprises sur subventions, suite à la vente de la friche industrielle.
- section d'investissement : création de l'opération 2190401 pour des travaux au pôle multi-services de Cuchery ; et complément de crédits au chapitre 040 pour reprises sur subventions.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-244. BUDGET GENERAL - 94900. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°7.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement :
  - ajustement de crédits au chapitre 65 pour le règlement de subventions au centre social Familles Rurales de Dormans (« conseiller numérique » et « mobilité solidaire ») ;
  - compléments de crédits au chapitre 042 pour reprises sur subventions et reprise sur amortissement.

▪ section d'investissement :

- ajustements de crédits pour les frais d'études du programme de travaux VRD 2022, l'achat d'un camion et le règlement du solde des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Trélou-sur-Marne ;
- compléments de crédits au chapitre 040 pour reprises sur subventions et reprise sur amortissement.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.

*Vu pour être affiché le 16 décembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,

Le Président, Régis COUTANT

